

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Association Intercommunale des Eaux du Condroz**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue des Scyoux, Scy

N° : 20

Boîte :

Code postal : 5361

Commune : Mohiville

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0201.400.110

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

05-09-2018

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 24-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**FOURNEAU Anne**

Rue du Commerce 4

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-07-15

Fin de mandat :

Administrateur

**GROTZ Anne-Laure**

Rue Haie Jadot 13

5360 Hamois

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-28

Fin de mandat : 2022-03-31

Vice-président du Conseil d'Administration

**PROESMANS Dominique**

Rue de la Gozée 14

5360 Hamois

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21

Fin de mandat :

Administrateur

**MAILLIEUX Franck**

Malihoux 6

5370 Havelange

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat : 2022-06-25

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat :

Administrateur

**PONSARD Gui**

Rue du Ban 27

6990 Hotton

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-19

Fin de mandat :

Administrateur

**DESTINE Imré**

Chemin d'Haljoux 1

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

**JOUANT Joseph**

Rue du Moulin 1

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat :

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat : 2022-06-25

Administrateur

**LIBION Josée**

Rue du Tourlouette 9

5362 Achet

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-04-21

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

**MORNIE Nathalie**

Rue Chavée 10

6990 Hotton

BELGIQUE

Début de mandat : 2018-12-18

Fin de mandat :

Administrateur

**VILMUS Norbert**

Rue Trou du Renard 12

5377 Somme-Leuze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-23

Fin de mandat :

Administrateur

**LEBRUN Philippe**

Rue d'Alvaux 1/2

5360 Hamois

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat : 2022-04-21

Administrateur

**DELLIEU Renaud**

Rue des Ecoles 12

5372 Méan

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

**VANDERWAEREN Thibaut**

Cité Larmont 12

5377 Somme-Leuze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-22

Fin de mandat :

Administrateur

**TKS AUDIT SRL (B00959)**

0682872872

Lascheterweg 30

4700 Eupen

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

VERJANS Sébastien (A02329)

Réviseur d'entreprise

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>21.561.738</u></b>	<b><u>20.963.106</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>3.038</b>	<b>15.958</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>21.545.722</b>	<b>20.942.909</b>
Terrains et constructions		22	1.643.665	1.721.575
Installations, machines et outillage		23	19.224.012	18.853.655
Mobilier et matériel roulant		24	296.312	133.174
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	381.733	234.505
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>12.977</b>	<b>4.239</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>8.750.645</u></b>	<b><u>9.146.247</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>133.269</b>	<b>148.035</b>
Stocks		30/36	133.269	148.035
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>1.339.286</b>	<b>1.499.907</b>
Créances commerciales		40	1.164.998	1.379.385
Autres créances		41	174.288	120.522
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>5.176.767</b>	<b>5.176.411</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>2.101.323</b>	<b>2.321.493</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>0</b>	<b>400</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>30.312.383</b>	<b>30.109.353</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>24.628.548</u></b>	<b><u>24.244.120</u></b>
Capital souscrit		10/11	<b>5.250.504</b>	<b>5.250.504</b>
Capital non appelé		10	1.090.209	1.090.209
En dehors du capital		100	1.090.209	1.090.209
Primes d'émission		101		
Autres		11	4.160.295	4.160.295
		1100/10	4.160.295	4.160.295
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>17.605.095</b>	<b>17.691.942</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>431.746</b>	<b>402.218</b>
Réserves indisponibles		130/1	109.021	109.021
Réserve légale		130	109.021	109.021
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	322.725	293.197
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>1.083.116</b>	<b>627.204</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>258.086</b>	<b>272.251</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>2.963.828</u></b>	<b><u>3.035.329</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>2.963.828</b>	<b>3.035.329</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	1.857.208	1.908.588
Obligations environnementales		163	843.152	843.152
Autres risques et charges		164/5	263.468	283.589
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>2.720.006</b>	<b>2.829.905</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>14.147</b>	<b>33.515</b>
Dettes financières		170/4	14.147	33.515
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	14.147	33.515
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>1.917.761</b>	<b>1.879.243</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	31.958	34.246
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.558.549	1.633.142
Fournisseurs		440/4	1.558.549	1.633.142
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		1.275
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	262.728	160.925
Impôts		450/3	63.395	58.415
Rémunérations et charges sociales		454/9	199.334	102.510
Autres dettes		47/48	64.524	49.655
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>788.098</b>	<b>917.147</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>30.312.383</b>	<b>30.109.353</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	5.515.447	5.330.593
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	51.108	28.640
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.808.191	1.606.856
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	782.421	696.856
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-56.681	132.958
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	-71.500	174.265
Autres charges d'exploitation		640/8	2.601.535	2.544.324
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	5.518	2.702
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>445.963</b>	<b>172.631</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>20.769</b>	<b>17.127</b>
Produits financiers récurrents		75	20.769	17.127
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>3.691</b>	<b>7.601</b>
Charges financières récurrentes		65	3.691	7.601
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>463.041</b>	<b>182.157</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>7.128</b>	<b>-126</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>455.913</b>	<b>182.283</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>455.913</b>	<b>182.283</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>1.083.116</b>	<b>627.204</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	455.913	182.283
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	627.204	444.921
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>1.083.116</b>	<b>627.204</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	205.728
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	205.728	
8129P	XXXXXXXXXX	189.770
8079	12.920	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	202.690	
(21)	<u>3.038</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>19.891.125</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.464.141	
Cessions et désaffectations	8179	117.508	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>21.237.758</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>18.219.996</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239	86.848	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259	<b>18.133.148</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>17.168.212</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	769.501	
Repris	8289	7.086	
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	105.443	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>17.825.184</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>21.545.722</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	4.239
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	8.738	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	12.977	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	12.977	

## ETAT DES DETTES

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**(42) **31.958****Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**8912 **14.147****Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921 46.105

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891 46.105

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**9061 **46.105****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

9062

**RÉSULTATS**

**PERSONNEL**

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

**Charges non récurrentes**

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

**RÉSULTATS FINANCIERS**

**Intérêts portés à l'actif**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	25,9	25
76	<b>51.108</b>	<b>28.640</b>
(76A)	51.108	28.640
(76B)		
66	<b>5.518</b>	<b>2.702</b>
(66A)	5.518	2.702
(66B)		
6502		

## RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

### ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

### LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires versés

Exercice
6.000

### TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

**Avec des personnes détenant une participation dans la société**

Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation**

Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société**

Nature des transactions

Exercice

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RESUME DES REGLES D'EVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de                      milliers EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

## II. Règles particulières

## Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

## Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

## Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend                      milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

## Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %	
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal	Frais accessoires
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	A (autres)			
1. Frais d'établissement			0.00 - 0.00	0.00 - 0.00
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				

+ 4. Installations, machines et	+		+		+		+		+
+ outillage * .....	+		+		0.00 - 0.00	+	0.00 - 0.00	+	
	+	L	+	NR	20.00 - 33.00	+	20.00 - 33.00	+	
	+		+			+		+	
+ 5. Matériel roulant * .....	+	L	+	NR	20.00 - 33.00	+	0.00 - 0.00	+	
	+	L	+	NR	20.00 - 33.00	+	20.00 - 33.00	+	
	+		+		0.00 - 0.00	+	0.00 - 0.00	+	
	+		+			+		+	
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	+		+		0.00 - 0.00	+	0.00 - 0.00	+	
	+	L	+	NR	20.00 - 33.00	+	20.00 - 33.00	+	
	+		+			+		+	
+ 7. Autres immobilisations corp. *	+	L	+	NR	20.00 - 33.00	+	20.00 - 33.00	+	
	+	L	+	NR	33.00 - 33.00	+	33.00 - 33.00	+	
+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+-----+									

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice :                   milliers EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :                   milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [xxxxxxx] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à :                   milliers EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ

### 1<sup>ère</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2023

## RAPPORT D'ACTIVITES 2022

### 1. INTRODUCTION

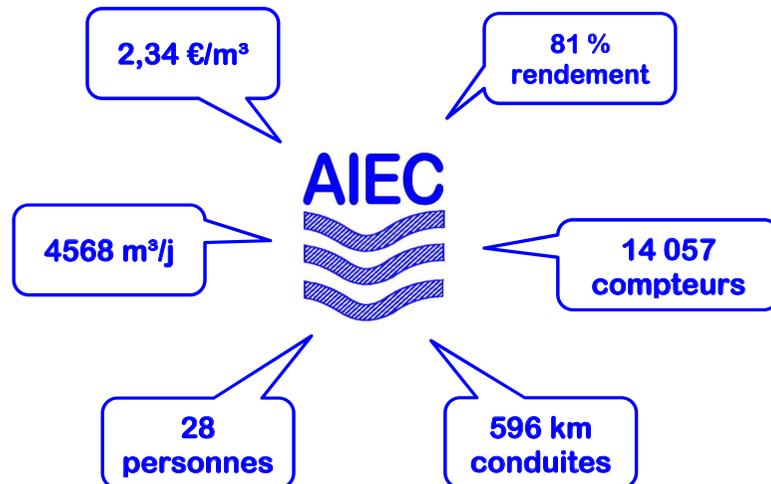
En 2022, notre intercommunale a produit puis mis en distribution 1 667 250 m<sup>3</sup> d'eau, soit environ 4568 m<sup>3</sup>/j. Les 1 341 513 m<sup>3</sup> facturés, nous permettent de calculer un rendement réseau de 80,5 %, chiffre très bon au vu des performances de la distribution d'eau en général. Les volumes d'eaux non comptabilisés (19,5 %) sont associés à des prises sauvages ou frauduleuses (travaux publics, citernes, entrepreneurs, ...), aux purges extraordinaires de notre réseau, aux services incendie et, enfin, aux fuites survenues sur nos 596 km de conduites et nos 14 057 raccordements.

Nos équipes ont réparé 90 fuites souterraines sur l'année et réalisé 203 nouveaux raccordements. Afin de limiter ces fuites, outre la recherche active, une politique préventive de remplacement de canalisations âgées est mise en place. L'objectif serait d'atteindre un remplacement de canalisations de l'ordre de 0,5 % à 1 % par an. En 2022, 6021 mètres de canalisations ont été posées.

Les outils mis en place au niveau de la télégestion du réseau et son perfectionnement continu, viennent aussi renforcer la gestion des pertes d'eau.

En termes financiers, l'année 2022 se termine avec bénéfice de 455 912,69 €. 57 331 factures ont été émises, 12% ont nécessité un rappel et 6 % une mise en demeure. La facturation et le recouvrement représentent une charge de travail considérable.

Ces excellents chiffres reposent sur le travail de nos 28 personnes (25,25 ETP). Cette équipe performante nous permet encore de figurer au niveau des opérateurs les plus compétitifs de notre pays.



### 2. RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2022, l'Intercommunale employait 28 personnes à savoir : 1 technicienne de surface, 2 conseillers, 17 hommes de terrain, 7 agents administratifs et 1 directeur. En termes de temps pleins, cela comptabilise 25,25 ETP, dont 4,8 très proches de la pension (2023).

En 2022, l'AIEC a procédé au recrutement d'un agent administratif-informatique en vue de remplacer Christian BEGUIN. Monsieur Laurent HOCHS a ainsi été recruté.

Il a été décidé de recruter en 2023 : 2 fontainiers (Gérard RAMELOT au 01/05/2025 et Jules DEFAYS au 13/06/2023), 1 indexier (Axel HENIN au 01/05/2023) et un administratif technique (recrutement opéré en 2023 et non concluant).

Durant les vacances de juillet et août 2022, l'AIEC a engagé 12 étudiants pour le service technique.

La mise à la retraite de plusieurs personnes se profile à l'horizon. Il s'agit de Mme Claudine BURETTE (remplacement en place : Annie CHOQUE), Christian BEGHUIN (remplacement en place : Laurent HOCHS), Didier KINARD et les deux contremaîtres, Marc MAREE et Marc DAVID (remplacements en place en interne au 01/04/2023).

En vue de pallier à la mise à la retraite des deux contremaîtres et l'augmentation du coût de la sous-traitance des travaux, une réorganisation du travail de terrain s'est opérée. Cette réorganisation du personnel de terrain a été approuvée au CA du 03 juin 2020.

Nous mettons l'accent sur l'augmentation des réalisations de travaux en interne afin de diminuer la sous-traitance. C'est ainsi que deux pelleteuses ont été acquises en 2021 et qu'un camion supplémentaire a été livré en 2022.

En ce qui concerne le personnel et la modification de l'organigramme, 5 postes à responsabilités ont été créés avant le départ des contremaîtres. Ces postes à responsabilités ont été attribués au 01/04/2023.

Les responsabilités particulières de ces postes seront : recherche de fuites, sécurité chantier, organisation d'équipes, respect des réglementations des travaux publics, suivi de réunions administratives et techniques, suivi de chantiers. Deux de ces responsables prendront le rôle de premier chef.

Des négociations ont abouti en 2022 avec les syndicats afin de respecter la RGB et les lois associées au personnel des administrations.

Ces responsables sortiront du cadre ouvrier laissant ainsi la voie à l'évolution d'échelle des autres ouvriers fontainiers. Les compétences et le dévouement de l'ensemble de notre personnel seront ainsi valorisés !

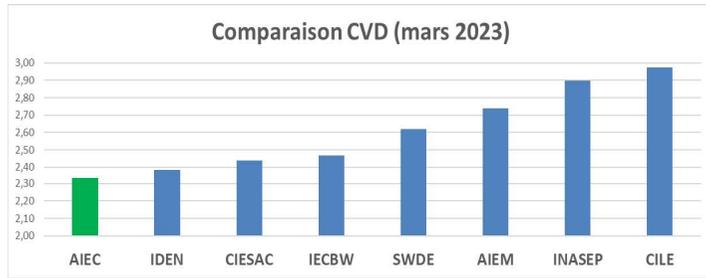
### 3. LISTE DES ASSOCIES ET SITUATION DU CAPITAL

CINEY :	11.493 parts
HAMOIS :	5.693 parts
HAVELANGE :	8.603 parts
SOMME-LEUZE :	10.671 parts
HOTTON :	<u>7.344 parts</u>
	1 090 209,19 €



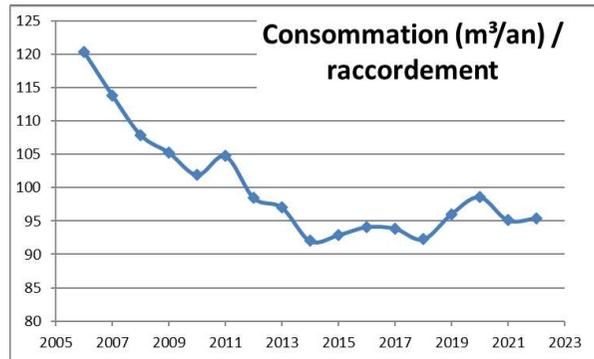
#### 4. POLITIQUE TARIFAIRE

Le CVD est de 2,34 €/m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021. Ce CVD ne devrait pas connaître d'augmentation en 2023. La trajectoire autorisée par le Comité de Contrôle de l'Eau, s'il y avait lieu d'appliquer une augmentation tarifaire, est de 2,34 en 2021 - 2,37 en 2022 - 2,4 en 2023 - 2,43 en 2024 et 2,46 en 2025. **Ce tarif permet à l'AIEC de rester un des distributeurs les moins chers de Wallonie !**

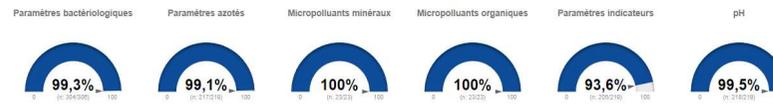
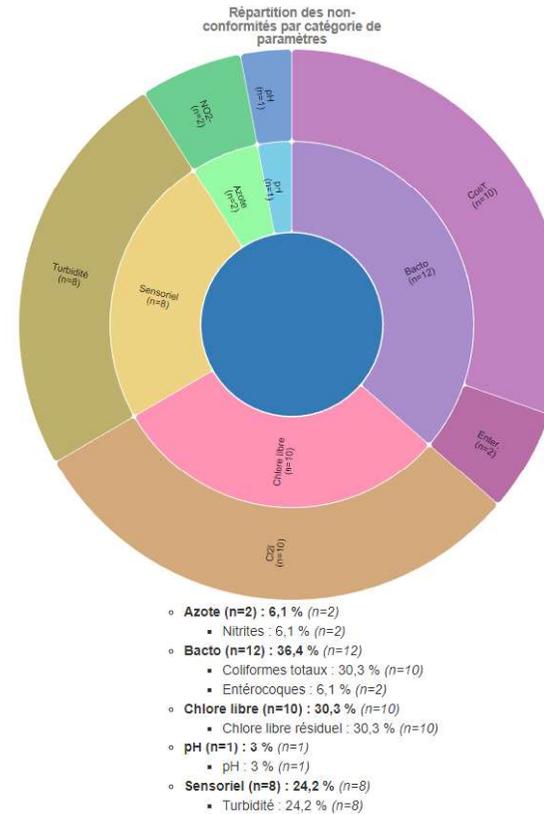


Le coût du CVA n'a pas augmenté en 2022, il reste à 2,365 €/m<sup>3</sup>. Le fonds social est de 0,0321 €/m<sup>3</sup>. Le prix total appliqué en 2022 est de 5,0213 €/m<sup>3</sup>, y compris la TVA (6%).

En comptant pour une population desservie de 28 000 habitants, une consommation moyenne de 48 m<sup>3</sup>/an par personne, le prix moyen de la facture d'eau est de 240 €/an.



#### 5. QUALITE DE L'EAU



Durant l'année 2022, nous avons prélevé 314 échantillons sur notre territoire : 219 contrôles de routine (16 paramètres), 23 contrôles complets (139 paramètres) et 72 autocontrôles (4 paramètres), soit près de 7.000 dosages réalisés ! Le programme d'analyses officiel pour l'AIEC prévoit 216 contrôles de routine et 23 contrôles complets.

Sur toutes ces analyses, 15 prélèvements ont nécessité un re-test et ont donné satisfaction.

Les analyses d'autocontrôle sont réalisées de notre propre initiative ou suite à une réclamation.

D'autres analyses « informatives » ont été réalisées par d'autres laboratoires et ne sont pas reprises dans ces chiffres.

Les non-conformités qualitatives ont été restaurées dans les meilleurs délais.

Les taux de conformité de ces analyses sont repris ci-dessous.

Taux de conformité bactériologique <sup>[1]</sup> :	99,3 % (objectif RW : 95%)
Taux de conformité des substances azotées <sup>[2]</sup> :	99,1 % (99%)
Taux de conformité des polluants minéraux <sup>[3]</sup> :	100 % (95%)
Taux de conformité des micropolluants organiques <sup>[4]</sup> :	100 % (99%)
Taux de conformité global :	99,4 % (97%)
Taux de conformité des paramètres indicateurs <sup>[5]</sup> :	93,6 % (90%)

L'intercommunale transmet annuellement tous ces résultats au SPW. En cas d'anomalie, l'AIEC dispose d'un Plan Interne d'Urgence et d'Intervention approuvé par le SPW.

Pour votre bonne information nous vous rappelons la signification des contrôles analytiques.

- Les analyses bactériologiques consistent en la recherche de groupes de bactéries indicatrices, pouvant contenir des souches potentiellement infectieuses, telles que certaines bactéries coliformes ou entérocoques.
- Le contrôle de routine est un contrôle de base. Il s'agit du dosage des paramètres organoleptiques, des analyses bactériologiques, des formes de l'azote, du désinfectant, de l'acidité et de la dureté, soit 17 paramètres.
- Le contrôle complet est un contrôle approfondi. Il reprend les analyses du contrôle de routine plus les paramètres organiques (pesticides, solvants, hydrocarbures, ...), les métaux, etc ; soit au total 139 paramètres qui doivent tous respecter les normes. Ces substances peuvent se révéler dangereuses, même à l'état de traces.

L'intercommunale suit le bon fonctionnement de ses installations de désinfection qui mesurent le taux de désinfectant en continu. Des analyses préventives du taux de désinfectant sont régulièrement réalisées ponctuellement sur l'ensemble du réseau par nos équipes.

Les mesures de chlore en continu de plusieurs sites sont désormais consultables depuis le siège de l'intercommunale. Les sites de production et de stockage d'eau seront tous équipés d'une mesure de chlore en ligne dont les valeurs seront rapatriées vers le siège, à terme tous les sites seront pourvus de ce dispositif. Ceci nous permettra d'améliorer la conformité bactériologique de l'eau et les paramètres indicateurs grâce à un temps de réaction beaucoup plus bref si un dysfonctionnement est constaté.

Nos équipes disposent de matériel de mesure du chlore, du fer et du manganèse sur site. De très nombreuses mesures sont ainsi réalisées régulièrement sur le réseau afin de contrôler le bon fonctionnement de nos installations. Ces mesures ne sont pas comptabilisées dans les chiffres ci-dessus.

En conclusion, on peut affirmer que **l'abonné de notre Intercommunale est assuré d'un suivi rapproché de la bonne qualité de l'eau de distribution.**

<sup>[1]</sup> Escherichia coli et entérocoques

<sup>[2]</sup> Nitrates, nitrites, ammonium

<sup>[3]</sup> Al, Pb, Ni, Cu

<sup>[4]</sup> Pesticides individuels et totaux, somme des tri- et tétra-chloroéthylène, benzo(a)pyrène, somme des 4HAP, trihalométhanes

<sup>[5]</sup> Coliformes totaux, turbidité, chlore libre

## 6. FONTAINERIE

Tant dans le domaine de la production que de la distribution d'eau, l'objectif de notre société tient dans la poursuite et le développement des actions préventives permettant d'assurer une grande fiabilité des installations et une bonne qualité de service.

L'entretien du réseau, 598 km de canalisations et 82 ouvrages associés, nécessite des travaux de grande envergure.

### Canalisations de distribution d'eau

Afin de conserver un réseau sain et de respecter les impositions du Gouvernement Wallon, une politique de remplacement de canalisations est en place. En effet, le régulateur wallon impose un taux de 1% de remplacement de canalisations par an, soit pour l'AIEC 5,96 km !

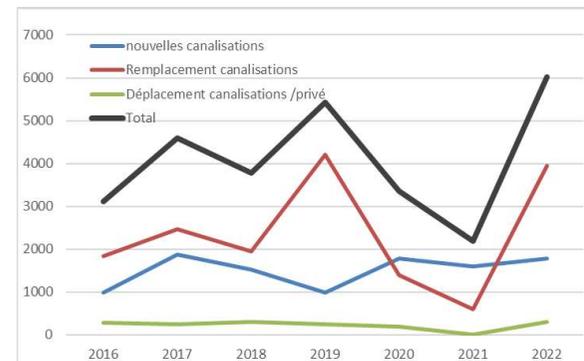
Bien entendu, ces remplacements doivent être économiquement justifiés. Ces travaux sont majoritairement sous-traités, ils nécessitent donc une grande préparation et un suivi rapproché. Nous ne savons donc pas humainement lancer trop chantiers de front.

Comme prévu en 2021, le remplacement de canalisation a repris en 2022, près de 4 kilomètres de canalisations ont été remplacés.

Autrefois certaines conduites étaient posées sur des terrains privés avec accord verbal des propriétaires. Actuellement, avec les changements de propriétaires et/ou d'affectation, sans acte notarié, l'AIEC est contrainte de déplacer ses conduites enterrées pour remettre ses installations sur le domaine public. En 2022, nous avons été contraints de déplacer des canalisations à Achêne (63m), Montheuille rue de Holset (30m), Jeneffe Rue du Poncia (150m) et Hogne rue de Serinchamps (54m). Une emprise (acquisition de sous-sol) notariée a été réalisée en 2022.

La pose de nouvelles canalisations (lotissements, prolongations de réseau) représente 1787 mètres, chiffre dans la moyenne.

L'évolution de remplacements de canalisations est présentée dans le graphique ci-dessous.



Notons que les communes et leurs services d'urbanisme contactent régulièrement l'AIEC afin de savoir si des biens mise en vente ou en construction bénéficient de la distribution d'eau et s'il existe une emprise de l'AIEC sur le bien. En 2022, 90 demandes de ce type ont été reçues : 47 pour Ciney, 23 pour Hamois, 17 pour Havelange, 1 pour Hotton et 2 pour Somme-Leuze.



Le détail des travaux de pose de canalisations réalisés en 2022 est repris ci-dessous.

**Nouvelles canalisations (1787 m)**

Bonsin . rue Posterie (12m)	Heure Les Vennes Heure (200m)
Achène . Rue du Cjène (42m)	Jeneffe rue Poncia (100m)
Barvaux Condroz Rte de Dinant (9m)	Emptinne Chaussée de Marche (102m)
Noiseux . Rue du Faubourg (5m)	Baillonville . Rue de l'Ourgnette (225m)
Noiseux . Rue Cognely (2m)	Hotton Rue d'Izegem (75m)
Chevetogne . Rue du Coteau (90m)	Barvaux Condroz . Route de Dinant (9m)
Haversin . Rue de Cortée (61m)	Natoye (nouvelle conduite) rue des Rocailles (25m)
Menil Favay . Place communale (35m)	Serinchamps (nouvelle conduite) Les basses (759m)
Méan . Gros Chêne rue de Liège (36m)	

**Remplacements conduites (3937 m)**

Miecret-Havelange (111m)
Serinchamps Les basses (3148m)
Hogne rue de Serinchamps (678m)

L'ensemble de ces poses de canalisations de distribution d'eau totalise 6021 mètres en 2022.

D'autres chantiers importants étaient toujours en cours au 31/12/2022 : Melreux 1800 m, rues de Trisogne et Marchapagne à Pessoux 800 m, lotissements, ...

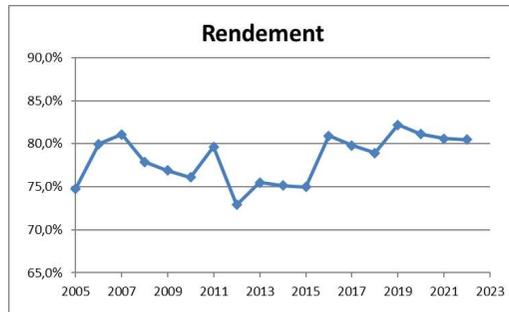
Enfin, des acquisitions de terrains ont été réalisées en 2022 : emprise en sous-sol à Waillet, achat de la zone de prise d'eau du nouveau puits de Buzin et de Moressée.

**Réparations de fuites**

L'AIEC utilise des technologies modernes pour la recherche de fuites. Une bonne connaissance du réseau et du matériel adapté sont garants d'un bon suivi des dysfonctionnements du réseau. Plus de 120 compteurs divisionnaires sont installés à des endroits stratégiques, leur relevé hebdomadaire permet de détecter les anomalies de consommations. De plus, la télémetrie nous permet d'analyser chaque jour les informations envoyées par nos stations de pompage.

Tout pompage excessif ou interrogatif est alors directement suivi par nos équipes depuis le siège à Scy puis sur le terrain pour définir la position exacte de ces fuites qui sont alors prises en charge par les fontainiers et terrassiers.

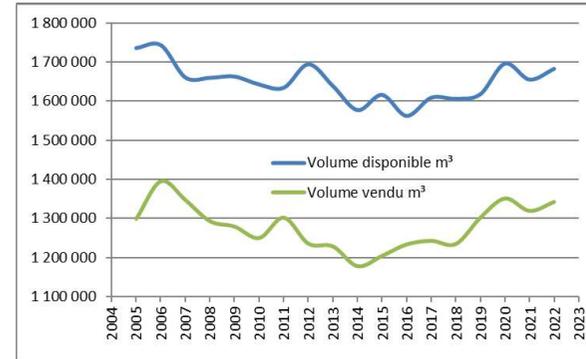
Durant l'année 2022, nous avons réparé 90 fuites souterraines (126 en 2021). Grâce à ces réparations de fuites, notre pourcentage de volumes d'eaux **non comptabilisés** est de 19,5%. Même si ce pourcentage peut paraître élevé, **au vu des chiffres du secteur** ce résultat traduit une **très bonne performance de notre gestion réseau**. En 2022 le volume mis en distribution est de 1 667 250 m³ et le volume vendu comptabilisé est de 1 341 513 m³. **Notre rendement se calcule donc à 80,5%.**



Les volumes d'eau non comptabilisés comprennent les fuites mais aussi les raccordements sans compteur, les éventuelles fraudes chez l'utilisateur, les prises d'eau sauvages et clandestines sur dispositifs incendie, le sous-comptage des compteurs âgés de plus de 12 ans, les purges réseau lors d'incidents techniques nécessitant un lavage des installations, les services incendie, les accidents, ...

On peut ainsi estimer que les fuites ne représentent pas la majeure partie du volume non comptabilisé.

Si l'AIEC a un bon rendement depuis plusieurs années, nous le devons à une recherche approfondie des volumes d'eau non comptabilisés, à notre matériel spécifique de pointe, mais aussi et surtout à la volonté et au savoir-faire reconnu du personnel qui excelle dans ce domaine. Nous louons d'ailleurs toujours notre matériel et nos compétences à d'autres services de distribution d'eau publics.

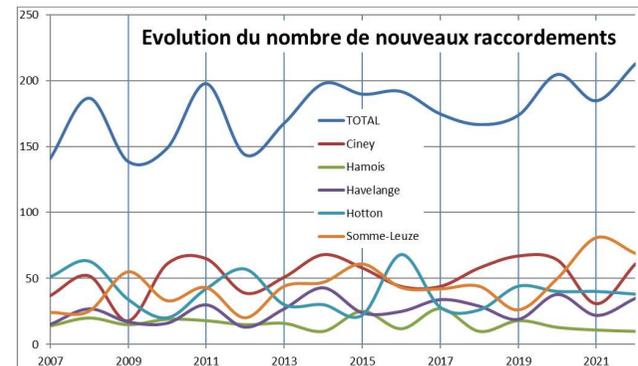


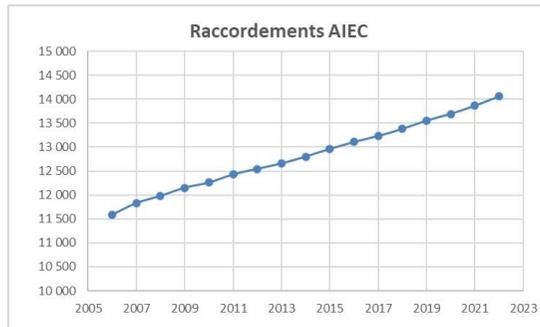
**Raccordements**

L'exécution des raccordements particuliers fait partie de nos missions courantes. **Durant l'année 2022, nous avons réalisé 213 nouveaux raccordements** : 61 à Ciney, 10 à Hamois, 69 à Somme-Leuze, 38 à Hotton et 35 à Havelange.

Le nombre total de raccordements s'élevait au 31/12/2021 à 14 057.

Les devis remis totalisent 203 dossiers en 2022 qui se ventilent comme suit : 51 Ciney, 17 Hamois, 64 Somme-Leuze, 31 Hotton et 40 Havelange.

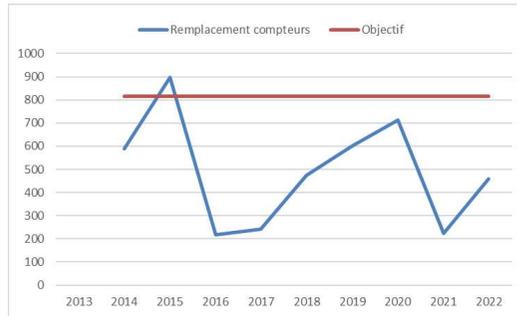




En 2022, nous avons remplacé 458 compteurs particuliers qui atteignaient le seuil de fiabilité (16ans). En comptant une mise au rebut des compteurs de plus de 16 ans, nous devrions remplacer en moyenne un peu plus de 800 compteurs/an.

Maintenant que les contraintes extérieures au bon fonctionnement de l'AIEC sont levées, nous remettons l'accent sur cette activité. En 2023, une personne sera recrutée spécifiquement pour cela.

Enfin, le relevé d'index chez l'abonné et la facturation, constituent un travail énorme puisque nous recensons 14 057 abonnés au 31/12/2022.



#### Voiries

Toutes les réparations de fuites, réalisation ou modifications de raccordements, pose de conduites nécessitent très souvent des ouvertures de voiries. L'AIEC tient une comptabilité rapprochée de ces ouvertures et les répare provisoirement à froid. L'AIEC sous-traite ensuite à une entreprise spécialisée les réfections de tarmac à chaud.

#### Entretien du patrimoine

Notre réseau est constitué de 82 ouvrages (petits bâtiments, réservoirs, châteaux d'eau, etc.). Ces bâtiments nécessitent de travaux réguliers d'entretien : toitures, ouvertures, maçonneries, peintures, clôtures, etc. L'entretien de ce patrimoine est en grande partie réalisé par nos soins mais des tâches plus importantes ou plus techniques sont aussi sous-traitées.

*Tous ces travaux d'entretien, de remplacement, de réparation ou d'équipement de notre réseau représentent un montant considérable. Vous pouvez prendre connaissance du coût de ces travaux dans la rubrique « Annexe comptes de bilan ».*

## 7. SECURITE DU PERSONNEL

L'AIEC utilise naturellement les équipements classiques pour véhicules de chantier et les équipements de protection individuels (EPI) propre à notre activité. Des fiches sécurité sont disponibles pour les machines et outillages. Nous établissons un plan sécurité pour les différents chantiers.

Outre ces mesures de sécurité, la société Vinçotte passe régulièrement sur chantier ou au siège de l'Intercommunale pour vérifier nos engins de levage, échelles, sangles, etc.

Monsieur Laurent HOCHS, Techico-Administratif à l'AIEC, suivra la formation de conseiller en prévention (7 jours) en 2023.

## 8. ELECTROMECHANIQUE

-Remplacement du système de chloration du CE d'Achène

-Remplacement de la pompe de puits de Achet

-Remplacement de l'hydrovar du Stipy (Heure)

-Remplacement de la pompe de Corbion

-Remplacement de la pompe de surpression de Somme-Leuze

-Placement d'un groupe hydrophore chez un abonné au Gros-Chêne

-Remplacement de la pompe 2 de Taviet et modification de l'hydraulique et électrique

-Modification de la sécurité du serveur SMTP de la supervision

-Placement d'un débitmètre sortie du CE de Pessoux(remplacement de l'ancien cpt) et raccordement électrique (Alimentation 24 VDC et communication Modbus) et programmation pour retour des infos sur notre supervision

-Buzin : Placement d'un nouveau coffret compteur en bord de voirie pour nouvelle alimentation électrique de la station (3x400V) et pose du câble privé (coffret vers station) en tranchée  
Placement d'un transfo 400/230V pour alimentation de l'armoire électrique

-Réservoir de Les Basses: Placement de 2 pompes dans les réservoirs, modification hydraulique et placement d'un débitmètre sortie réservoir

Réalisation d'une armoire électrique

Câblage coffret, mise en service et programmation de la régulation

Nouveau raccordement électrique de la station, pose de 700 mètres de câble d'alimentation

Placement coffret compteur AIEC et mise en service

## 9. ACHAT MATERIEL

*Vous trouverez dans les annexes du bilan la liste complète et le coût de ces achats.*

## 10. CARTOGRAPHIE

En 2021, l'AIEC a remplacé son logiciel de cartographie datant de 2004 par la solution ArcGis-Pro de ESRI.

En 2022, de nombreuses corrections ont été apportées à la cartographie sur base des plans imprimés quotidiennement (demandes impétrants, avis permis urbanisme, ...) et contrôlés par les contremaitres. Des éléments ont été ajoutés, par exemple la visualisation du sens de l'écoulement de l'eau dans les conduites.

Fin 2022, l'AIEC a passé commande de deux cannes GPS. Cet outillage permettra de repositionner les différents éléments du réseau sur la carto avec une précision de l'ordre du centimètre. Ces cannes seront paramétrées par le géomaticien de l'INASEP où le système est déjà utilisé avec succès (2023). Nous nous ferons également aider par notre consultant externe indépendant afin de développer le nécessaire à la relève sur le terrain en liaison directe avec la base de données unique et partagée. Les fontainiers pourront ainsi accéder à la cartographie du réseau constamment mise-à-jour (conduites, ouvrages, BI, vannes ...) via une tablette ou leur smartphone (qui a remplacé le GSM classique).

La reconnaissance initiale sur terrain devrait être opérée par les contremaitres disposant d'une connaissance sans égal du réseau avec l'assistance de nos technico-administratifs.

La plateforme CLIM-CICC constitue un outil regroupant les différents impétrants et permet aux entreprises devant intervenir en voirie d'obtenir les plans des différents impétrants concernés par les travaux à réaliser. Entre 1000 et 1500 demandes de plans ont été adressées à l'AIEC. Les plans sont validés en interne puis fournis aux demandeurs. Ces plans étant validés par le fontainier en chef, ils font l'objet, si nécessaire, de corrections régulières, environ 20%. C'est aussi via KLIM-CICC que nous effectuons les différentes demandes d'impétrants utiles et obligatoires pour nos propres chantiers.

L'AIEC est affiliée à la plateforme POWALCO. Cette plateforme oblige les gestionnaires de câbles et canalisations (impétrants) à devoir gérer en commun et dans un plus long terme les travaux en voirie. Ceci totalise environ 100 chantiers par an.

## 11. NIS et RGPD

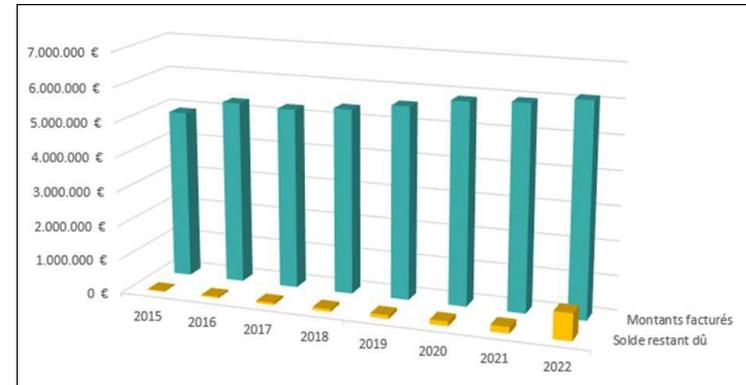
En 2022, l'AIEC a poursuivi / œuvré à sa mise en conformité au niveau des directives européennes RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et NIS (Cybersécurité) en collaboration avec des experts dans ces domaines.

Au niveau du RGPD, c'est Monsieur Tramasure de « GDPR Agency » qui a été désigné DPD - délégué à la protection des données (DPO en anglais) - pour l'intercommunale. Monsieur Tramasure travaille au volet administratif (registre des traitements, ...) en étroite collaboration avec nos administratifs qu'il sensibilise et école.

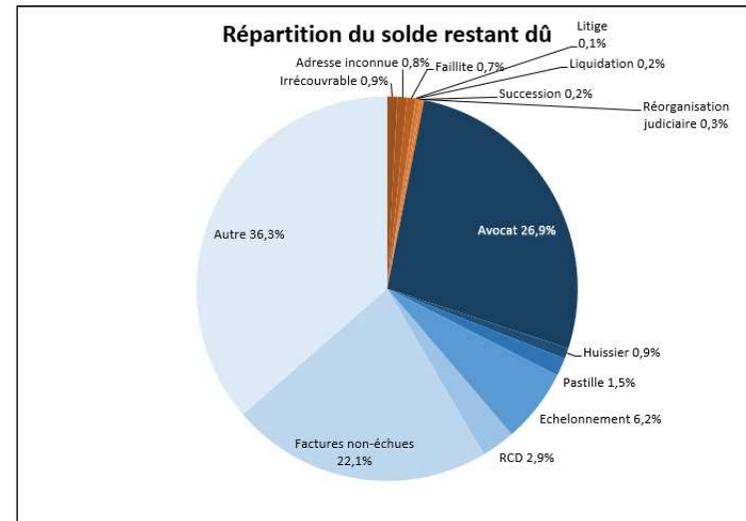
## 12. RECUPERATION DE CREDIT

### HISTORIQUE DES FACTURES IMPAYEES

L'AIEC a émis des factures pour un montant total de plus de 6 millions d'euros en 2022. Au 31 décembre, 12,6 % de ces factures étaient ouvertes, dont près d'un quart non-échues.

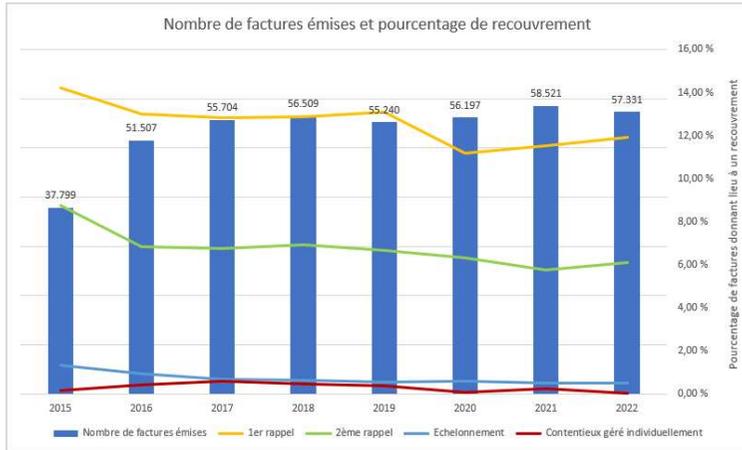


La répartition du solde restant dû total s'établit comme illustré par le graphique ci-dessous :





**RECOUVREMENT**



Sur les 57.331 factures émises en 2022, 12 % ont donné lieu à un 1<sup>er</sup> rappel et 6 % ont donné lieu à un second rappel.

Après ces différents stades de rappel, les factures impayées sont gérées de manière individuelle. Pour l'année 2022, ce ne sont pas moins de 873 dossiers qui sont concernés.



**FONDS SOCIAL DE L'EAU**

Le Fonds social de l'eau est un mécanisme financier, reposant sur la constitution d'un fonds et de droits de tirage, permettant d'intervenir dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement. Ce fonds social est alimenté sur base d'une contribution fixée par arrêté du gouvernement wallon (0,0321 € TVAC par m<sup>3</sup> au 01/01/2023).

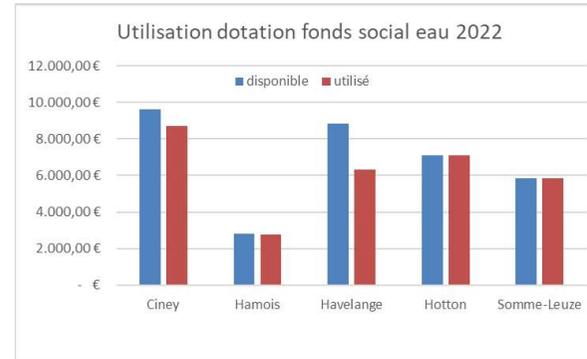
Pratiquement, l'AIEC fournit chaque mois, aux CPAS des communes associées, la liste des clients en difficulté de paiement. Les CPAS ont 30 jours pour statuer sur l'octroi éventuel du fonds social, ainsi que sur le montant de l'intervention financière (droit de tirage).

Les CPAS de nos 5 communes associées ont été contactés afin de les sensibiliser à une meilleure utilisation du fonds social. En effet, les sommes non utilisées sont versées dans un pot commun et redistribuées ensuite aux CPAS wallons qui semblent mieux l'utiliser. Cela engendre une perte, tant pour l'AIEC que pour sa clientèle en difficulté.

En 2022, 34 256 € étaient disponibles pour les différentes communes affiliées à l'AIEC. Sur ce montant, 30 732 € ont été utilisés par les CPAS, soit environ 90%.

*NB : Exceptionnellement, pour les années 2020 et 2021, la SPGE n'avait pas demandé le remboursement des fonds non utilisés qui restent à la disposition des CPAS suite à la situation sanitaire. En 2023, nous avons dû rembourser les montants 2022 non utilisés.*

Le graphique ci-dessous montre la manière dont les CPAS des différentes communes ont utilisé le fonds social mis à leur disposition afin d'aider les personnes en difficulté de paiement.





### 13. RELATIONS PUBLIQUES & COMMUNICATION

L'AIEC accueille tous les établissements désireux de sensibiliser le public à l'importance de l'eau en Wallonie. L'aménagement de notre captage de Buzin se prête admirablement aux visites de terrain. Source, captage, rivière, calcaire, zone humide... un endroit idéal pour sensibiliser, apprendre et comprendre une grande partie du cycle de l'eau. Ce site didactique est de plus situé dans un endroit bucolique et serain.

Lors de ces visites, les groupes apprennent en quoi consiste le métier de fontainier et les rudiments de la distribution d'eau.

Ils découvrent ainsi une des richesses du Condroz : l'eau !

L'AIEC collabore avec les contrats de rivière Ourthe, Meuse Aval et Haute Meuse.

L'AIEC participe aux réunions des Commissions Techniques de Aquawal. C'est ainsi que l'AIEC est membre de la Commission « Production », de la Commission « Protection des prises d'eau » et de la Commission « Distribution ». L'AIEC entretient aussi de bonnes relations avec le SPW, la SPGE et les autres sociétés distributrices.

Enfin, l'AIEC apporte son appui technique à diverses communes autonomes telles que Rochefort, Vresse-sur-Semois, Manhay, etc.

L'AIEC appuie aussi la CIESAC dans son fonctionnement quotidien. Ce point est développé ci-dessous.

En ce qui concerne la communication vers nos abonnés, l'AIEC dispose d'un compte Facebook (très bien fourni). Par le canal Facebook, nous informons la population sur les chantiers, les coupures d'eau, nous informons sur les bonnes pratiques, sur l'état de la sécheresse, sur les recrutements à venir, ...



Association Intercommunale des Eaux du Condroz - AIEC

<https://www.facebook.com/eauxducondroz/?ref=bookmarks>  
@eauxducondroz

#### RELATION CIESAC – AIEC

L'AIEC gère la comptabilité de la CIESAC depuis 2006 et en assure la direction depuis septembre 2020.

Les demandes de renforts de la CIESAC vont croissant : cartographie, informatique, logiciels, personnel de terrain, ...

Le CA de la CIESAC de ce 22 mars 2023 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 15 mai afin de demander à l'AIEC une fusion. Notre CA du 17 mai prendra connaissance des résultats de l'AGE de la CIESAC et convoquera s'il en est besoin une AGE à la fin du mois de juin.



### 14. COMMENTAIRE DES COMPTES ANNUELS, INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE ET SUR LES PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS

#### A. BILAN

##### A.1. L'Actif

Les comptes d'IMMOBILISATIONS sont modifiés en fonction des investissements faits cette année et des amortissements.

La diminution des ACTIFS CIRCULANTS est liée à :

- La diminution de la valeur du stock.
- La diminution des factures à établir : Ce poste est une estimation basée sur la vente d'eau.
- La diminution de la trésorerie liée à la diminution de la vente eau et à la diminution du poste fournisseur.

Les participations de l'AIEC au 31.12.2022 sont les suivantes :

Capital d'INASEP	Souscription de 100 parts de capital de 24,79€ Libération à concurrence de 619,73€
Capital d'ALSDE	Souscription de 150 parts de capital de 24,79€ Libération à concurrence de 1.735,25 €
Capital AQUAWAL	Souscription et libération d'une part de capital d'un montant de
Capital Ethias SA	Cession de l'activité d'assurance de l'Association Assurance Mutuelle Ethias Droit commun à la Scrl Ethias. Le droit des membres ont donc ont été transformés de plein droit en parts sociales. L'AIEC possède donc 1 part sociale d'une valeur nominale de 8.602,90€

##### A.2. Le Passif

Les CAPITAUX PROPRES sont modifiés suite à l'enregistrement du bénéfice.

Le poste PROVISIONS varie en fonction des nouvelles provisions et des reprises enregistrées en 2022.

Le poste « DETTES » diminue suite à la diminution du poste fournisseurs.

##### A.3. Droits et engagements bilan

L'AIEC n'a octroyé aucune garantie au cours de l'exercice 2022.

#### B. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 présentent un bénéfice de 455.912,69€.

L'augmentation du bénéfice, par rapport à 2021, est essentiellement due à l'augmentation des travaux facturés et des travaux en production immobilisée donc faits par notre personnel. Nous notons également, une augmentation des montants compensatoires APE et à la récupération, pour partie, du précompte professionnel pour les techniciens qui travaillent en équipe, à des travaux immobiliers. Nous entamons également en 2022 la réorganisation des provisions pour réparation par la reprise d'anciennes provisions non justifiées. Ce bénéfice est toutefois impacté également par l'augmentation du coût des approvisionnement (prix du matériel de fontainerie) et l'augmentation des salaires (plus de personnel).



### **C. AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil propose à l'assemblée de reporter le bénéfice de 455.912,69€

Affectation proposée par le Conseil d'Administration

Résultat reporté à fin 2021 :	627.203,58 €
Dotation réserve légale :	0,00€
Report du bénéfice 2022	455.912,69€
<b>Résultat reporté fin 2022 :</b>	<b>1.083.116,27 €</b>
<b>Réserve légale fin 2022 :</b>	<b>109.020,92€</b>

### **D. INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Le conseil d'administration estime que les informations requises concernant la situation et l'évolution de la société sont amplement exposées dans les documents suivants.

- Plan stratégique 2023-2025
- Rapport d'activité 2022
- Perspectives d'avenir

#### 1\*) RISQUES ENCOURUS PAR L'ENTREPRISE

Au-delà du risque inhérent à l'activité, à savoir l'étude et le suivi de projets d'investissements publics, couvert par une assurance RC exploitation, il n'existe pas de risque particulier à mentionner. Par contre, nous pouvons nous attendre à ce que l'épidémie de Covid 19 provoque encore en 2023 des déclarations de faillites ou accentue les difficultés financières de certains de nos abonnés.

#### 2\*) EVENEMENTS SURVENUS APRES CLOTURE DE L'EXERCICE

Demande de la CIESAC, intercommunale liégeoise de +/-2.750 raccordements, pour une adhésion éventuelle à l'AIEC.

3\*) INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE, POUR AUTANT QU'ELLES NE SONT PAS DE NATURE A PORTER GRAVEMENT PREJUDICE A LA SOCIETE : Néant.

4\*) INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : Néant.

5\*) INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE : Néant.

6\*) PERTE REPORTEE OU PERTES CONSTATEES AU COURS DE DEUX EXERCICES SUCCESSIFS : Néant

7\*) AUTRES INFORMATIONS : Néant.

8\*) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS : Néant.

#### 9\*) COMITE D'AUDIT :

Ont été désignés comme membre du comité d'audit :

- Monsieur Norbert Vilmus, ancien échevin des finances d'une commune associée
- Monsieur Franck MAILLEUX, ancien président du conseil d'administration de l'AIEC



### **15. PERSPECTIVES 2023**

En ce qui concerne les travaux importants, nous retiendrons pour 2023 :

- remplacement de nos canalisations : plusieurs km/an ;
- forage d'un nouveau puits à Hotton ;
- réalisation des actions à mener pour sécuriser les zones de captage ;
- étude de la rénovation du vestiaire et la remise en état de la cour ;
- étude du remplacement du château d'eau de Gros Chêne ;
- améliorer et augmenter le nombre de données de télégestion ;
- étude énergétique de l'AIEC et réaliser un plan d'action de production et consommation en vue de réduire au maximum notre empreinte CO2 ;
- entretien du réseau (remplacement et pose de vannes, purges, débitmètres, remplacement de compteurs, ...);

D'autres travaux d'envergure sont prévus pour les années à venir au plan stratégique et en provisions.

Suivi des pertes d'eau, étude des zones de protection, surveillance de la qualité de l'eau, récupération des créances, cartographie, etc. Ces activités font partie de notre quotidien.

***La préoccupation de l'AIEC est***

***d'améliorer constamment le service aux abonnés,***

***garantir une distribution d'eau performante à un coût le plus bas,***

***préparer et garantir l'avenir***

***en s'appuyant sur une équipe conviviale et compétente !***

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Société coopérative « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU CONDROZ » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant quatre exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 30.312.383 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 455.913 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacéité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

#### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

ESNEUX, le 22 mai 2023

SRL « TKS AUDIT »

Commissaire,

Représenté par Sébastien VERJANS

Réviseur d'entreprises

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	22,4	6,7	25,9	25
Nombre d'heures effectivement prestées	101	41.663	6.660	48.323	48.323
Frais de personnel	102	1.552.209	255.981	1.808.191	1.808.191

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	23	5	25,1
110	23	5	25,1
111			
112			
113			
120	20	3	21
1200	20	3	21
1201			
1202			
1203			
121	3	2	4,1
1210	3	2	4,1
1211			
1212			
1213			
130	1		1
134	6	3	7,1
132	12	1	12,2
133	4	1	4,8

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	17		17
305	14		14

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823	3.007	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

*Informations générales relatives à l'institution*

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	BE 0201 400 110
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	Association Intercommunale des eaux du Condroz A.I.E.C
<b>Période de reporting</b>	2022

	<b>Nombre de réunions</b>
<b>Assemblée générale</b>	2
<b>Conseil d'administration</b>	10
<b>Bureau exécutif</b>	néant
<b>Comité de rémunération</b>	1
<b>Comité d'Audit<sup>3</sup></b>	1
<b>Comité de secteur #1<sup>4</sup></b>	néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur #...</b>	néant

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

## Membres du Conseil d'administration

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	MAILLEUX Franck	7.252,49	-	salaire	x	100%
Président	JOUANT Joseph	7.594,68	-	salaire	x	100%
Vice-président 1	GROTZ Anne-Laure	2.674,83	-	salaire	x	67%
Vice-président 2	LIBION Josée	4.052,92	-	salaire	x	100%
Administrateur	MAILLEUX Franck	567,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	100%
Administrateur	JOUANT Joseph	804,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	100%
Administrateur	VILMUS Norbert	1.371,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	100%
Administrateur	PONSARD Guy	821,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	60%
Administrateur	MORNIE Nathalie	1.092,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	80%
Administrateur	DELLIEU Renaud	1.230,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	90%
Administrateur	IMRE Destiné	967,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	70%
Administrateur	VANDERWAEREN Thibault	1.230,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	90%
Administrateur	LEBRUN Philippe	263,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	67%
Administrateur	FOURNEAU Anne	1.236,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	90%
Administrateur	PROESMANS Marie-Dominique	138,00	Jeton (125€ indexé)	x	x	14%
<b>Total général</b>	x	31.293,92	x	x	x	x

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

*Titulaires de fonction de direction*

<b>Fonction<sup>9</sup></b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Rémunération annuelle brute<sup>11</sup></b>	<b>Détail de la rémunération annuelle brute<sup>12</sup></b>	<b>Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle</b>
Directeur	MONFORT Olivier	<b>88.212,50</b>	<b>Imposable : 81.760,26 (dont ATN : 3.061,68) QP ONSS : 9.513,92</b>	<b>x</b>
<b>Total rémunérations</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).


*Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)*

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / **Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?  
**Oui / Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? \_\_\_\_\_

*Commentaires éventuels*

--

**AUTRES DOCUMENTS**

(à spécifier par la société)